

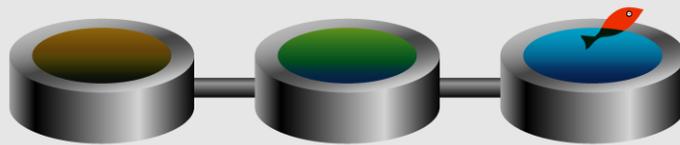
Rapport annuel

Commune de EYMOUTHIER

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2018
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2018

Document établi
le 18 juillet 2019

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 3
 - VOLUMES FACTURES 4
 - CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE 4
 - OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES..... 4
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 5**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 5
 - PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 5
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 6
 - RECETTES D'EXPLOITATION 7
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE..... 8**
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 8
 - CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION10
 - CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....10
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE11**
 - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE11
 - ETAT DE LA DETTE.....11
 - AMORTISSEMENTS REALISES11
- **PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT12**
 - PRIX GLOBAL : EYMOUTHIER.....13

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement.
 Elle n'adhère à aucun EPCI pour la compétence assainissement.

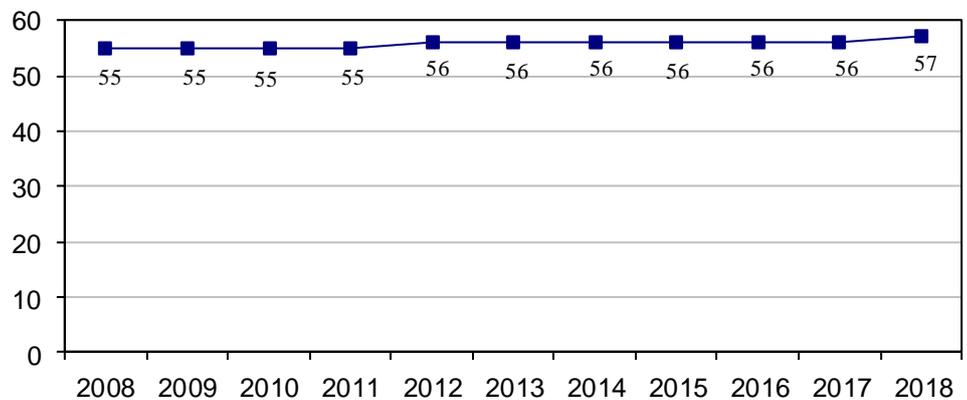
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	56	57	+1,79 %

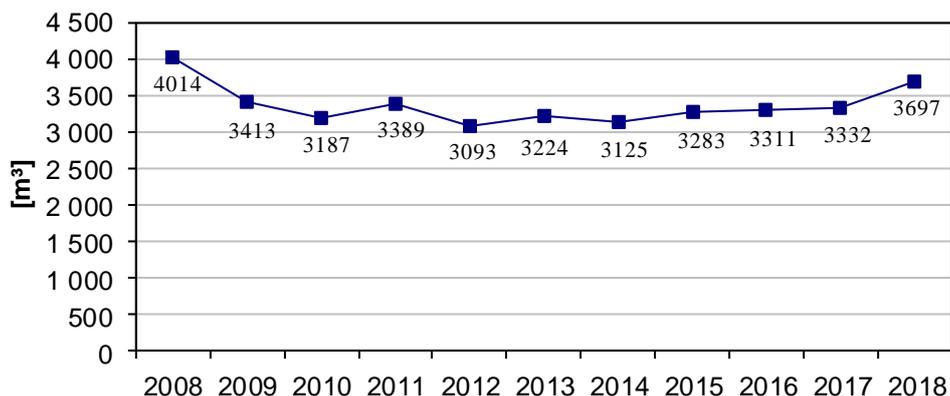
- Evolution du nombre total d'abonnements



■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2017	2018	Variation
Total des volumes facturés	3 332	3 697	+10,95 %

- Evolution des volumes facturés aux abonnés



■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2017	2018	Variation
Réseau séparatif	2,2	2,2	0,00 %

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : EYMOUTHIER

Lieu-dit : LA TRICHERIE

Capacité nominale : 200 Equivalent habitant

Milieu récepteur du rejet : noue puis taillis de saule

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
14/12/2007	Tarif du service d'assainissement à compter du 1er janvier 2008

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2500	0,2500

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

● Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,00	40,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,50	1,50	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	220,00	220,00	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
Total [€ TTC]	250,00	250,00	0,00 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

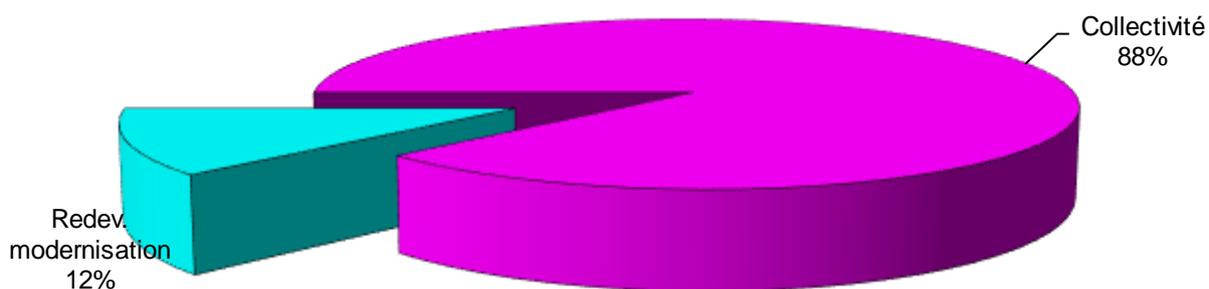
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,08 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0021 €/l

Répartition au 1er janvier 2019

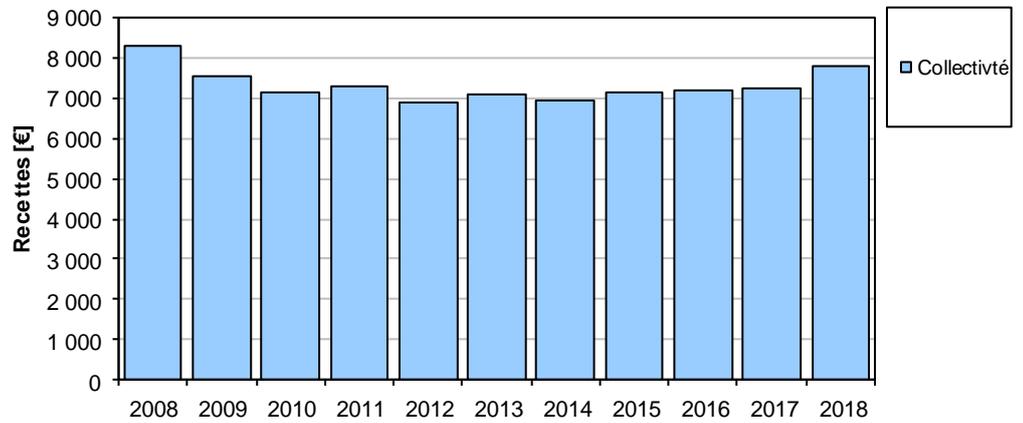


RF Préfecture ANGOULEME (CHARENTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/09/2019 016-211601356-20190910-DE_2019_021-DE

■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

- *Recettes de la collectivité*

	2017	2018	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	7 238,00 €	7 825,50 €	+8,12 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	7 238,00 €	7 825,50 €	+8,12 %
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	2 858,13 €	2 644,00 €	
Modernisation des réseaux de collecte	816,34 €	924,25 €	
Total des recettes	10 912,47 €	11 393,75 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	90

- (1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Rapport annuel

RF
Préfecture ANGOULEME (CHARENTE)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/09/2019
016-211601356-20190910-DE_2019_021-DE

EXERCICE
2018

■ **CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION**

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

■ **CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION**

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

Rapport annuel

EXERCICE	RF
2018	Préfecture ANGOULEME (CHARENTE)
	Contrôle de légalité
	Date de réception de l'AR: 12/09/2019
	016-211601356-20190910-DE_2019_021-DE

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2018.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	33 819,89 €	27 665,66 €
Remboursements au cours de l'exercice	7 711,09 €	7 482,09 €
dont en intérêts	1 556,86 €	1 286,89 €
dont en capital	6 154,23 €	6 195,20 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	21 406,00 €	21 801,00 €	21 660,00 €	21 660,00 €	36 251,00 €

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

Rapport annuel

EXERCICE	RF
2018	Préfecture ANGOULEME (CHARENTE)
	Contrôle de légalité
	Date de réception de l'AR: 12/09/2019
	016-211601356-20190910-DE_2019_021-DE

■ **PRIX GLOBAL : EYMOUTHIER**

Eau potable	Collectivité : SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE, régie, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : EYMOUTHIER, régie, Tarif de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	231,75 €	246,21 €	+6,24 %
pour l'assainissement collectif	220,00 €	220,00 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	8,90 €	8,90 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,41 €	16,21 €	+5,16 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Total TTC			
pour le service d'eau potable	295,66 €	310,92 €	+5,16 %
pour l'assainissement collectif	250,00 €	250,00 €	0,00 %
TOTAL TTC GLOBAL	545,66 €	560,92 €	+2,80 %

RF Préfecture ANGOULEME (CHARENTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/09/2019 016-211601356-20190910-DE_2019_021-DE